

Annexe A Documents relatifs à l'information et à la consultation du public

Bulletins d'information, communiqués et couverture médiatique



**DEUX NOUVELLES VENUES AU
CONSEIL MUNICIPAL
LE MAIRE ET QUATRE CONSEILLERS ÉLUS
PAR ACCLAMATION**



**LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE A REMPOR-
TÉ LE TROPHÉE DE L'ACTIVITÉ L'AUTOMNE À
GRANDS PAS! FÉLICITATIONS AUX MARCHEURS!**



**NOUS N'AVONS PAS REÇU TOUTES LES LECTURES DE
COMPTEURS D'EAU. AVEZ-VOUS REMIS LA VÔTRE ?**

L'ÉPIPHANOIS

OCTOBRE 2009

VOLUME XXIV, NUMÉRO 5

Un projet de parc éolien communautaire à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec s'est engagé à favoriser le développement de l'énergie éolienne sur son territoire. Cette volonté s'est notamment traduite par la tenue d'appels d'offres, en 2005 et en 2008, pour l'achat de 3000 mégawatts (MW) d'électricité éolienne par Hydro-Québec. Les soumissions retenues dans le cadre de ces appels d'offre concernent pour la plupart de grands parcs éoliens construits par des entreprises québécoises, canadiennes et d'autres opérant à l'échelle internationale.

Devant ce constat, les municipalités et MRC du Québec ont exigées du gouvernement du Québec qu'il favorise également le développement de plus petits projets éoliens conçus, construits et exploités en partenariat avec les communautés d'accueil des projets. C'est ainsi qu'un nouvel appel d'offre a été lancé le 30 avril 2009 pour l'achat par Hydro-Québec de 250 MW d'énergie éolienne provenant de projets communautaires.

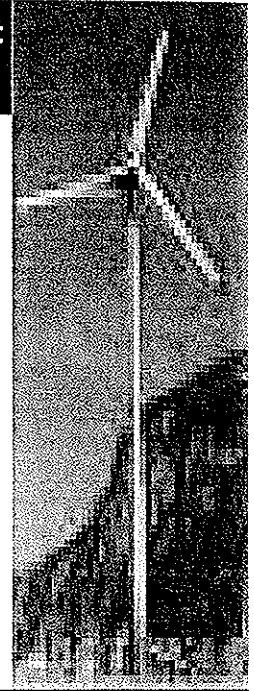
Les projets, pour être admissibles à l'appel d'offres doivent être détenus au minimum à 30 % par une communauté (municipalité ou MRC). Ces projets éoliens communautaires apporteront des retombées économiques importantes pour les populations des territoires où ils seront érigés. Par ailleurs, la taille des projets communautaires sera relativement réduite en comparaison des projets retenus à ce jour par Hydro-Québec. Selon les termes de l'appel d'offres, les projets communautaires, en partenariat avec les municipalités, sont limités à 25 MW chacun (12 à 16 éoliennes). Rappelons que le projet Skypower prévoyait 201 MW dans la MRC de Rivière-du-Loup (134 éoliennes).

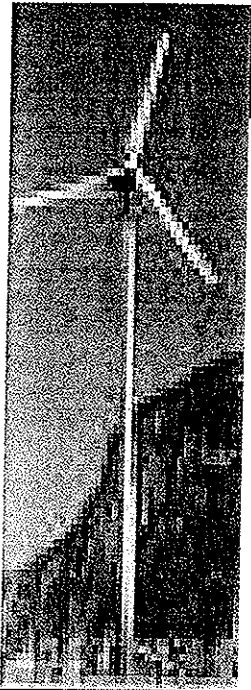
C'est dans ce contexte que la MRC de Rivière-du-Loup a décidé de soumettre un projet dans le cadre de cet appel d'offres communautaire. Forte de son expérience passée, la MRC a choisi de s'adjoindre un partenaire privé qui partage les mêmes valeurs qu'elle en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale d'un projet, à l'intégration paysagère des éoliennes et au respect de l'environnement. Le partenaire d'affaire choisi est la compagnie Innergex Énergie renouvelable inc. (Innergex), une compagnie québécoise dont le siège social est à Longueuil et qui possède une grande expérience dans la construction et l'exploitation de projets énergétiques bien implantés dans la communauté.

Dès le départ, la MRC de Rivière-du-Loup a porté une attention particulière au choix du site retenu pour le projet. Non seulement ce site devait posséder un potentiel éolien important, cela va de soi, et être localisé près d'une ligne de transmission d'électricité et de chemins d'accès, mais il devait permettre une intégration paysagère optimale des éoliennes et présenter peu de contraintes environnementales. Le site choisi en fonction de ces critères chevauche les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane.

Quelques observations à propos de ce site :

- ◆ Il est localisé au sud du 3^e rang, à la frontière entre le piedmont des Appalaches et le plateau appalachien lui-même;
- ◆ Le secteur choisi est majoritairement forestier, ce qui limitera l'impact sur l'agriculture, le paysage et les résidents;





Un projet de parc éolien communautaire à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane (...page 2)

Le site est déjà traversé par une ligne de transport d'énergie, ce qui pourrait éviter la construction de nouvelles lignes électriques;

Le site est entièrement localisé sur terres privées, ce qui assurera encore plus de retombées locales.

Soucieux de faire preuve de la plus grande transparence possible, les partenaires du projet (la MRC, les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane, ainsi qu'Innergex) ont souhaité rencontrer en groupe tous les propriétaires fonciers concernés par le projet. Cette démarche visait, dans un premier temps, à connaître leur intérêt pour la réalisation d'un projet éolien communautaire.

Ainsi, deux rencontres ont déjà eu lieu entre les municipalités, la MRC et Innergex d'un côté et les propriétaires fonciers : le 17 juin et le 18 août. Ces rencontres ont permis de transmettre toute l'information disponible sur le projet et d'expliquer

surtout la teneur des contrats d'octroi d'option que les propriétaires auront à signer pour rendre disponible leur terre et permettre éventuellement la réalisation du projet. La réponse a été excellente. Déjà la grande majorité des propriétaires de Saint-Paul-de-la-Croix, concernés par le projet, ont signé le contrat proposé.

Une seconde étape a été franchie avec l'installation d'un mât de mesure de vent sur la terre de monsieur Éric Caron. Plusieurs autres étapes doivent encore être franchies avant le dépôt final de la soumission à Hydro-Québec prévu le 19 mai 2010. Il reste notamment à :

- ◆ documenter davantage le territoire au niveau des vents et des contraintes environnementales;
- ◆ faire le choix d'une technologie et d'un fournisseur d'éoliennes;
- ◆ concevoir le plan d'implantation du parc éolien, en concertation avec les propriétaires terriens et le milieu;
- ◆ préparer la soumission selon les exigences d'Hydro-Québec.

Jusqu'au dépôt de la soumission, toutes les dépenses associées au projet seront à la charge exclusive d'Innergex. Ce n'est que si le projet est retenu par Hydro-Québec que la MRC de Rivière-du-Loup devra investir du capital dans la société qui sera créée pour réaliser le projet. La municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix n'entend pas, pour sa part, investir dans le capital de la future société, compte tenu de sa capacité financière plus limitée. L'entente sur l'utilisation et la répartition des revenus touchés par la MRC de Rivière-du-Loup reste à préciser. Il est d'ores et déjà acquis, toutefois, que les municipalités locales visées par le projet toucheront une part appréciable de ces revenus.

Une fois la soumission déposée, Hydro-Québec analysera les propositions reçues et ne retiendra que les meilleurs projets totalisant 250 MW de puissance. Tout dépendant du nombre de projets qui seront soumis à Hydro-Québec, le projet éolien communautaire de la MRC de Rivière-du-Loup pourrait avoir entre 25 % et 50 % de chances d'être choisi et d'être finalement réalisé.

Dans le cadre de ce projet la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane ont pris deux engagements fermes envers la population locale : faire preuve de la plus grande transparence possible et concevoir le projet en concertation avec le milieu.

Un projet de parc éolien communautaire à Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphanie (...page 3)

Pour ce faire, d'autres informations seront diffusées dans les journaux locaux au fur et à mesure que le projet avancera et des rencontres publiques seront tenues aux principales étapes du projet, dans un processus de validation continu auprès de la population.

Vous le constatez, nous ne sommes qu'au début de la démarche, mais nous croyons fermement que ce projet peut apporter des retombées positives et durables pour notre milieu. Sachez toutefois que l'espoir de revenus supplémentaires n'entraînera jamais la municipalité sur la voie de la compromission. L'acceptabilité sociale et la préservation du capital paysager et environnemental de notre milieu demeureront toujours notre priorité.

Michel Lagacé

Préfet

MRC de Rivière-du-Loup

Philippe Dionne

Maire

Saint-Paul-de-la-Croix

Jean-Pierre Gratton

Maire

Saint-Épiphanie



DE NOUVEAUX COSTUMES POUR NOTRE BRIGADE INCENDIE



La Brigade incendie de Saint-Épiphanie porte, depuis le début de l'année 2009, de nouveaux costumes permettant de mieux identifier nos pompiers et développant ainsi un sentiment d'appartenance.

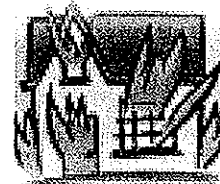
Lors de la soirée d'assermentation du nouveau conseil municipal, ils étaient dix à assister à cette cérémonie officielle.

Les pompiers, qui portent encore la dénomination de « pompiers volontaires », doivent maintenant suivre des formations obligatoires, participer à des pratiques et naturellement assurer la sécurité de la population lors d'interventions.

Au cours de la prochaine année, le Service incendie débutera une tournée de prévention au sein des résidences privées et des entreprises. Être pompier à Saint-Épiphanie, cela se traduit maintenant par un engagement à suivre les formations, à participer aux pratiques et à assurer la protection du territoire au chapitre des incendies et des sinistres. Félicitations à l'équipe !

SOUS LE THÈME « CHAUFFEZ SANS Y PASSER... »

Semaine de la sécurité incendie



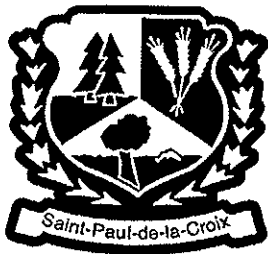
La semaine du 4 au 10 octobre, se déroulait la « Semaine de la sécurité incendie » sous le thème « Chauffez sans y passer ».

Fort heureusement, à Saint-Épiphanie, nous n'avons pas eu d'incendies majeurs à déclarer, sauf celui de la résidence de monsieur Jean-Yves Dumont, en décembre 2008 et deux feux de cheminée.

À cet égard, le Service incendie recommande fortement de réparer les cheminées qui auraient été ciblées par la firme Arbex lors de la tournée de ramonage en août dernier. Un suivi qui pourrait vous éviter bien des ennuis.

Avant les grands froids, assurez-vous également de vérifier vos avertisseurs de fumée, vos extincteurs, prévoyez vos sorties de secours, etc.

Bon Halloween et bonne soirée au coin du feu!



Municipalité Plus

Année 2009, Numéro 8, le 27 octobre 2009

Halloween



Dans ce numéro :

-  Info Municipal
-  Savez-vous que...
-  Café Resto Saint-Paul
-  Accommodation Pauzé
-  Loisirs
-  Cours offerts
-  Jeux de cartes du mercredi
-  Projet parc éolien
-  Services postaux ruraux
-  La fenêtre rurale
-  Carrefour Jeunesse-Emploi
-  «Mieux consommer»
-  Coloriage
-  Pensée

Un projet de parc éolien communautaire à Saint-Paul-de-la-Croix et à Saint-Épiphane

Depuis quelques années, le gouvernement du Québec s'est engagé à favoriser le développement de l'énergie éolienne sur son territoire. Cette volonté s'est notamment traduite par la tenue d'appels d'offres, en 2005 et en 2008, pour l'achat de 3 000 mégawatts (MW) d'électricité éolienne par Hydro-Québec. Les soumissions retenues dans le cadre de ces appels d'offres concernent pour la plupart de grands parcs éoliens construits par des entreprises québécoises, canadiennes et d'autres opérant à l'échelle internationale.

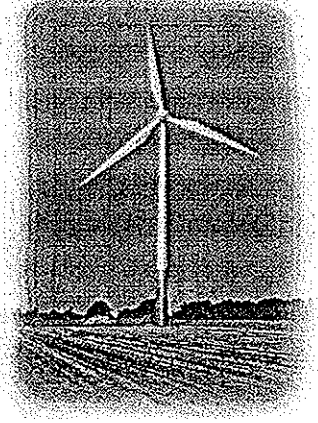
Devant ce constat, les municipalités et MRC du Québec ont exigé du gouvernement du Québec qu'il favorise également le développement de plus petits projets éoliens conçus, construits et exploités en partenariat avec les communautés d'accueil des projets. C'est ainsi qu'un nouvel appel d'offres a été lancé le 30 avril 2009 pour l'achat par Hydro-Québec de 250 MW d'énergie éolienne provenant de projets communautaires.



Les projets, pour être admissibles à l'appel d'offres doivent être détenus au minimum à 30 % par une communauté (municipalité ou MRC). Ces projets éoliens communautaires apporteront des retombées économiques importantes pour les populations des territoires où ils seront érigés. Par ailleurs, la taille des projets communautaires sera relativement réduite en comparaison des projets retenus à ce jour par Hydro-Québec. Selon les termes de l'appel d'offres, les projets communautaires, en partenariat avec les municipalités, sont limités à 25 MW chacun (12 à 16 éoliennes). Rappelons que le projet Skypower prévoyait 201 MW dans la MRC de Rivière-du-Loup (134 éoliennes).

C'est dans ce contexte que la MRC de Rivière-du-Loup a décidé de soumettre un projet dans le cadre de cet appel d'offres communautaire. Forte de son expérience passée, la MRC a choisi de s'adjoindre un partenaire privé qui partage les mêmes valeurs qu'elle en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale d'un projet, à l'intégration paysagère des éoliennes et au respect de

l'environnement. Le partenaire d'affaires choisi est la compagnie Innergex Énergie renouvelable inc. (Innergex), une compagnie québécoise dont le siège social est à Longueuil et qui possède une grande expérience dans la construction et l'exploitation de projets énergétiques bien implantés dans la communauté.



Dès le départ, la MRC de Rivière-du-Loup a porté une attention particulière au choix du site retenu pour le projet. Non seulement ce site devait posséder un potentiel éolien important, cela va de soi, et être localisé près d'une ligne de transmission d'électricité et de chemins d'accès, mais il devait permettre une intégration paysagère optimale des éoliennes et présenter peu de contraintes environnementales. Le site choisi en fonction de ces critères chevauche les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphan (voir carte ci-joint).

Quelques observations à propos de ce site :

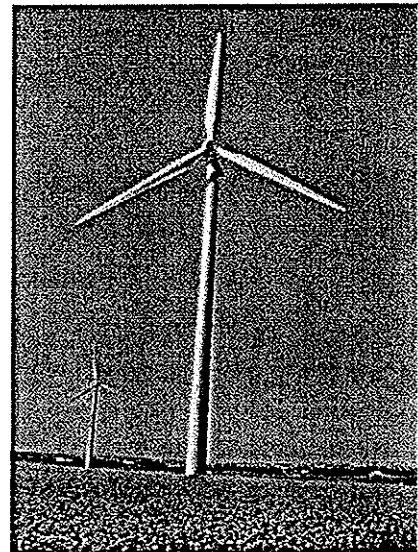
- Il est localisé au sud du 3^e rang, à la frontière entre le piedmont des Appalaches et le plateau appalachien lui-même;
- Le secteur choisi est majoritairement forestier, ce qui limitera l'impact sur l'agriculture, le paysage et les résidents;
- Le site est déjà traversé par une ligne de transport d'énergie, ce qui pourrait éviter la construction de nouvelles lignes électriques;
- Le site est entièrement localisé sur terres privées, ce qui assurera encore plus de retombées locales.

Soucieux de faire preuve de la plus grande transparence possible, les partenaires du projet (la MRC, les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphan, ainsi qu'Innergex) ont souhaité rencontrer en groupe tous les propriétaires fonciers concernés par le projet. Cette démarche visait, dans un premier temps, à connaître leur intérêt pour la réalisation d'un projet éolien communautaire.

Ainsi, deux rencontres ont déjà eu lieu entre les municipalités, la MRC et Innergex d'un côté et les propriétaires fonciers : le 17 juin et le 18 août. Ces rencontres ont permis de transmettre toute l'information disponible sur le projet et d'expliquer surtout la teneur des contrats d'octroi d'option que les propriétaires auront à signer pour rendre disponible leur terre et permettre éventuellement la réalisation du projet. La réponse a été excellente. Déjà la grande majorité des propriétaires de Saint-Paul-de-la-Croix, concernés par le projet, ont signé le contrat proposé.

Une seconde étape a été franchie avec l'installation d'un mât de mesure de vent sur la terre de monsieur Éric Caron. Plusieurs autres étapes doivent encore être franchies avant le dépôt final de la soumission à Hydro-Québec prévu le 19 mai 2010. Il reste notamment à :

- documenter davantage le territoire au niveau des vents et des contraintes environnementales;
- faire le choix d'une technologie et d'un fournisseur d'éoliennes;
- concevoir le plan d'implantation du parc éolien, en concertation avec les propriétaires terriens et le milieu;
- préparer la soumission selon les exigences d'Hydro-Québec.



Jusqu'au dépôt de la soumission, toutes les dépenses associées au projet seront à la charge exclusive d'Innergex. Ce n'est que si le projet est retenu par Hydro-Québec que la MRC de Rivière-du-Loup devra investir du capital dans la société qui sera créée pour réaliser le projet. La Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix n'entend pas, pour sa part, investir dans le capital de la future société, compte tenu de sa capacité financière plus limitée. L'entente sur l'utilisation et la répartition des revenus touchés par la MRC de Rivière-du-Loup reste à préciser. Il est d'ores et déjà acquis, toutefois, que les municipalités locales visées par le projet toucheront une part appréciable de ces revenus.

Une fois la soumission déposée. Hydro-Québec analysera les propositions reçues et ne retiendra que les meilleurs projets totalisant 250 MW de puissance. Tout dépendant du nombre de projets qui seront soumis à Hydro-Québec, le projet éolien communautaire de la MRC de Rivière-du-Loup pourrait avoir entre 25 % et 50 % de chances d'être choisi et d'être finalement réalisé.



Dans le cadre de ce projet la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphane ont pris deux engagements fermes envers la population locale : faire preuve de la plus grande transparence possible et concevoir le projet en concertation avec le milieu. Pour ce faire, d'autres informations seront diffusées dans les journaux locaux au fur et à mesure que le projet avancera et des rencontres publiques seront tenues aux principales étapes du projet, dans un processus de validation continu auprès de la population.

Vous le constatez, nous ne sommes qu'au début de la démarche, mais nous croyons fermement que ce projet peut apporter des retombées positives et durables pour notre milieu. Sachez toutefois que l'espoir de revenus supplémentaires n'entraînera jamais la municipalité sur la voie de la compromission. L'acceptabilité sociale et la préservation du capital paysager et environnemental de notre milieu demeureront toujours notre priorité.

Michel Lagacé,
Préfet
MRC de Rivière-du-Loup

Philippe Dionne,
Maire
Saint-Paul-de-la-Croix

Jean-Pierre Gratton,
Maire
Saint-Épiphane



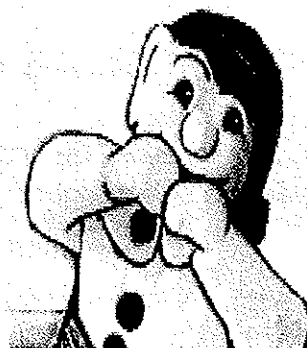
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

BOULEVARD



QUE FAITES-VOUS LES 18 et 19 FÉVRIER ? LE CARNAVAL 2011 N'ATTEND QUE VOUS!

- JOURNÉE FAMILIALE EN PLEIN-AIR
- TIRE SUR LA NEIGE
- RANDONNÉE EN CALÈCHE
- RANDONNÉE NOCTURNE À LA RAQUETTE
- PARTIE DE HOCKEY AMICALE
- SOIRÉE DE POKER TEXAS HOLD'EM
- SOUPER DU CERCLE DES FERMIÈRES
- PATINAGE AUX FLAMBEAUX
- ANIMATION AVEC LES ANIMATEURS
CLOPIN LANOUILLE ET MONSIEUR NONO



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs de Saint-Épiphane invite toute la population à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le mardi 22 mars au Chalet des patineurs. Des postes sont disponibles si vous êtes intéressés, vous êtes les bienvenus. On vous attend!

Diane Bossé, agente de projets loisir/famille



FÉVRIER 2011

VOLUME XXIX, NUMÉRO 1

MOT DU MAIRE



Cher citoyen, chère citoyenne,

En ce début d'année, je tiens à vous faire part des projets que le conseil voudrait réaliser pour notre municipalité.

Tout d'abord, il est intéressant de préciser que notre Programme de revitalisation a connu un franc succès depuis sa mise en place en janvier 2009. À ce jour, on compte pas moins de 27 ménages qui ont pu en profiter. La partie n'est pas gagnée pour autant car la population totale de la municipalité continue à décroître quelque peu malgré tout à chaque année. Nous travaillons donc très fort, notamment sur le développement de deux nouveaux secteurs résidentiels, afin de permettre à plus de familles de venir s'installer chez nous. Ces deux projets sont le prolongement de la rue Gagnon et le développement d'une nouvelle rue située derrière la rue de l'Église. Ce sont pas moins de 50 terrains résidentiels qui pourront, à terme, être mis en chantier.

Évidemment, ce développement ne pourra s'accomplir sans maintenir et bonifier les services à la population. Dans cette optique, nous travaillerons de concert avec les autorités compétentes pour bonifier le nombre de places en garderie disponibles dans notre municipalité et l'accès aux soins de santé de proximité. Les familles sont donc au cœur de nos priorités.

Plusieurs projets conjoints devront aussi être menés de front en ce qui concerne la mise aux normes des étangs aérés de la municipalité, l'inspection et la rénovation du réservoir d'eau potable, la réfection de plusieurs chemins, l'implantation du parc-école, la faisabilité de la rénovation du Centre des loisirs, et même l'évaluation coût-bénéfice de l'implantation d'un système de chauffage à la biomasse forestière pour diminuer les coûts en énergie des bâtiments municipaux et d'autres bâtiments énergivores tel que l'église.

Finalement, je tiens à vous rappeler que le projet éolien Viger-Denonville, projet communautaire de la MRC de Rivière-du-Loup, a été choisi dans le cadre du dernier appel d'offres d'Hydro-Québec. Nous ne savons pas encore combien d'éoliennes seront installées sur le territoire de notre municipalité mais une chose est certaine, la municipalité de Saint-Épiphane va en retirer des dividendes à partir de 2014. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour nous tous. Vous pourrez lire un article concernant ce projet dans ce numéro.

Comme vous pouvez le constater, les projets ne manquent pas et notre conseil est déterminé à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens et citoyennes.

Jean-Pierre Gratton, maire



Projet éolien communautaire

C'est avec enthousiasme que la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane ont appris, le 20 décembre dernier, que le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville avait été retenu par Hydro-Québec, dans le cadre de son appel d'offres. Rappelons les principales caractéristiques du projet éolien Viger-Denonville :

- Projet issu de la communauté et réalisé en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup (50%) et Innergex énergie renouvelable (50%);
- 12 éoliennes pour une puissance installée de 24,6 mégawatts;
- Le parc éolien produira de l'électricité pour les besoins équivalents d'environ 4 900 résidences québécoises;
- Contrat de 20 ans avec Hydro-Québec Distribution qui achètera l'électricité produite;
- Les 12 éoliennes seront situées entre les chemins du 3e Rang Ouest et du 5e Rang Ouest à Saint-Paul-de-la-Croix et au sud du chemin du 4e Rang Est à Saint-Épiphane;
- La mise en service est prévue en décembre 2013.

Retombées pour le milieu

La MRC de Rivière-du-Loup retirera des revenus de son investissement dans le parc éolien. Ainsi, un bénéfice total de l'ordre de 12 à 18 millions de dollars, pour les 20 ans d'exploitation du parc éolien, sera partagé entre les municipalités constituantes de la MRC de Rivière-du-Loup qui participent au projet.

De plus, un montant de 123 000 \$ par année sera partagé également entre la MRC et les municipalités hôtes du projet. Ce montant garanti sera indexé selon l'indice des prix à la consommation.

Prochaines étapes

À compter du mois de mars, une étude d'impact environnemental débutera. Les principaux éléments documentés et analysés seront : le milieu humain, le climat sonore, les paysages, les sols, les cours d'eau, la végétation forestière, les milieux sensibles aux activités humaines, les habitats et la faune. L'étude d'impact s'échelonnera sur quelques saisons. Elle sera terminée et déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en décembre 2011.

Au fil de l'avancement du projet, des rencontres d'information et de consultation publiques seront tenues. L'une de ces séances se tiendra au printemps prochain.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter le site : www.eolienvigerdenonville.com



Projet éolien communautaire

C'est avec enthousiasme que la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-Épiphane ont appris, le 20 décembre dernier, que le projet de parc éolien communautaire Viger-Denonville avait été retenu par Hydro-Québec, dans le cadre de son appel d'offres. Rappelons les principales caractéristiques du projet éolien Viger-Denonville :

- Projet issu de la communauté et réalisé en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup (50%) et Innergex énergie renouvelable (50%);
- 12 éoliennes pour une puissance installée de 24,6 mégawatts;
- Le parc éolien produira de l'électricité pour les besoins équivalents d'environ 4 000 résidences québécoises;
- Contrat de 20 ans avec Hydro-Québec Distribution qui achètera l'électricité produite;
- Les 12 éoliennes seront situées entre les chemins du 3e Rang Ouest et du 5e Rang Ouest à Saint-Paul-de-la-Croix et au sud du chemin du 4e Rang Est à Saint-Épiphane;
- La mise en service est prévue en décembre 2013.

Retombées pour le milieu

La MRC de Rivière-du-Loup retirera des revenus de son investissement dans le parc éolien. Ainsi, un bénéfice total de l'ordre de 12 à 18 millions de dollars, pour les 20 ans d'exploitation du parc éolien, sera partagé entre les municipalités constituantes de la MRC de Rivière-du-Loup qui participent au projet.

De plus, un montant de 123 000 \$ par année sera partagé également entre la MRC et les municipalités hôtes du projet. Ce montant garanti sera indexé selon l'indice des prix à la consommation.

Prochaines étapes

Une étude d'impact environnemental a débuté au mois de mars. Les principaux éléments à documenter et analyser sont : le milieu humain, le climat sonore, les paysages, les sols, les cours d'eau, la végétation forestière, les milieux sensibles aux activités humaines, les habitats et la faune. L'étude d'impact s'échelonne sur quelques saisons. Elle sera terminée et déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en décembre 2011.

Au fil de l'avancement du projet, des rencontres d'information et de consultation publiques seront tenues. L'une de ces séances se tiendra au cours du printemps.

Pour plus d'informations nous vous invitons à visiter le www.eolienvigerdenonville.com

INNERGEX

Énergie renouvelable.
Développement durable.



Communiqué POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Innergex et la MRC de Rivière-du-Loup sont retenues par Hydro-Québec pour l'octroi d'un contrat d'achat d'électricité (« CAE ») dans le cadre d'un projet éolien totalisant 24,6 MW

LONGUEUIL (Québec), le 20 décembre 2010 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) et la MRC de Rivière-du-Loup annonce qu'elles ont été retenues par Hydro-Québec Distribution pour l'octroi d'un contrat d'achat d'électricité (« CAE ») relatif au projet de parc éolien communautaire de Viger-Denonville, présenté le 6 juillet 2010 en réponse à l'*Appel d'offres de 250 MW issu de projets communautaires*. Le projet d'Innergex et de la MRC de Rivière-du-Loup aura une puissance installée totale de 24,6 MW et son exploitation commerciale devrait débuter en 2013. L'octroi du contrat par Hydro-Québec Distribution permet à Innergex et à la MRC de Rivière-du-Loup de poursuivre le développement de ce projet. Ce contrat est octroyé sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie du Québec.

Comme l'explique Michel Lagacé, Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup : « Nous sommes évidemment très heureux que ce projet ait été retenu. Il s'agit d'une belle opportunité pour notre région, mais aussi et surtout pour les deux municipalités où sera érigé le parc éolien. Les importantes retombées locales attendues seront des leviers de développement formidables pour ces deux communautés dévitalisées. »

Comme l'explique Michel Letellier, Président et chef de la direction d'Innergex : « La collaboration entre Innergex et la MRC de Rivière-du-Loup est excellente et nous prévoyons une suite harmonieuse pour la réalisation du projet éolien communautaire de Viger-Denonville. »

Un projet de parc éolien communautaire d'une puissance totale de 24,6 MW

Le projet de parc éolien communautaire de Viger-Denonville est situé dans les municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Saint-Épiphanie, dans la région du Bas-Saint-Laurent, au Québec. Le projet comptera 12 éoliennes d'une puissance installée totale de 24,6 MW. Le partenariat prévoit la participation financière de la MRC de Rivière-du-Loup à hauteur de 50 % et d'Innergex à hauteur de 50 %. Les 12 éoliennes seront situées entre les chemins du 3^e Rang Ouest et du 5^e Rang Ouest à Saint-Paul-de-la-Croix et au sud du chemin du 4^e Rang Est à Saint-Épiphanie.

Innergex, établie depuis maintenant 20 ans, possède une solide expérience en développement de projets éoliens au Québec. Avec sa participation dans Cartier énergie éolienne, Innergex compte déjà trois parcs éoliens en exploitation. Situés à Baie-des-Sables, à L'Anse-à-Valleau et à Carleton, en Gaspésie, ces parcs représentent une puissance installée totale de 319,5 MW (121 MW net). Trois parcs éoliens sont actuellement en construction, soit Gros Morne (phases I et II) et Montagne-Sèche, qui auront une puissance installée totale de 270 MW (103 MW net). La participation d'Innergex dans ces projets éoliens s'élève à 38% et représentera une puissance installée nette totale de 224 MW.

La MRC de Rivière-du-Loup est une organisation supramunicipale autonome créée le 1er janvier 1982 par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). Ses limites administratives englobent un territoire de 1267,45 km² qui est composé de 13 municipalités locales et comptant un total de 34 299 habitants.

Innergex énergie renouvelable inc. est un chef de file à titre de promoteur, propriétaire et exploitant de centrales hydroélectriques au fil de l'eau et de parcs éoliens en Amérique du Nord. L'équipe de direction d'Innergex est

impliquée au sein de l'industrie de l'énergie renouvelable depuis 1990. Innergex détient un portefeuille de projets incluant : i) des intérêts dans 17 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 326 MW; ii) des intérêts dans sept projets en développement ou en construction ayant une puissance installée nette totale de 203 MW possédant des contrats d'achat d'électricité; et iii) des projets potentiels de plus de 2 000 MW (net).

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Les investisseurs sont priés de noter que certains énoncés dans le présent communiqué sont des énoncés prospectifs et peuvent ne pas présenter tous les risques potentiels, liés aux conséquences des incertitudes. Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, assujettis à des risques et incertitudes, et les résultats, actions ou événements réels pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les présents énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils sont formulés. La société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf pour se conformer aux lois applicables.

-30 -

Renseignements :

MRC de Rivière-du-Loup

M. Michel Lagacé
Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup.
Cell. : 418 868-9313
Tél. : 418 867-2485

Innergex énergie renouvelable inc

Médias

Mme Julie Boudreau
Directrice, Affaires publiques
Cell. : 514 235-9987
Tél. : 450 928-2550, poste 335
Courriel : jboudreau@innergex.com

Investisseurs

Mme Edith Ducharme, LL.L.
Directrice, Communications financières et Relations avec les investisseurs
Tél. : 450 928-2550, poste 222
Courriel : educharme@innergex.com